



Revendications UNSA

Dans un contexte de pénurie de main d'œuvre technique qualifiée, il est nécessaire de sortir du lot et faire mieux que les concurrents. Les collègues ont su relever les challenges, la direction doit faire de même en terme de progrès social.

L'inflation moyenne pour 2025 est de 0,95 %. Les augmentations salariales de l'année n'ont pas compensées l'augmentation des prix des années précédentes ni la perte de pouvoir d'achat. Il faut profiter de cette année pour aller au delà de l'inflation. L'**UNSA** soumet à la direction les revendications suivantes :

- Une augmentation générale de 1 % (inflation de 0,95 %)
- Une enveloppe globale d'AI de **3,5 %** avec un mini d'augmentation de **80 €**
- Une augmentation du seuil déterminant le passage en commission sectorielle à **2100 €**
- Augmentation de la part patronale de prise en charge de la mutuelle à 75 % du prix. Nous sommes à 58,2 % quand la moyenne est à 68 %.
- Afin d'encourager le recours aux transports en commun, augmentation de 75 % à 90 % de prise en charge par l'employeur des titres d'abonnement
- Revalorisation de la prime transport sédentaire dès "**0**" kms et calcul réel, **PAS à vol d'oiseau**
- Une hausse de la prise en charge du restaurant de Mulhouse à **8,10 €** pour couvrir les frais d'admission
- Une hausse du ticket restaurant à **12,10 €** pour avoir une subvention à 7,26 € (max légal)
- Une hausse des plafonds de remboursement de note de frais de **2 %**
- Un budget des œuvres sociales en hausse pour passer à **1,2 %** de la masse salariale. (0,8 % actuellement)
- Mise en place de CESU employeur
- Augmentation du minimum de grand déplacement à **110 €**





- Une hausse de la prime de médaille du travail à **45 € / an**
- Une hausse de la prime de mariage/PACS à **100 €** car non revalorisée depuis 2011 !
- Une prise en charge des frais de télétravail à hauteur de **2,70 €/ jour**
- Augmentation des primes d'astreinte de **10 %**
- Prise en charge de la journée de solidarité
- Abondement de 50 € pour 50 € d'action Eiffage lors de TIM2026
- Prime de partage de la valeur de 500 € pour tous les salaires
- Prime de lavage à 2 € / semaine ou carte de lavage au pressing
- Augmentation Amplitude de 7 %
- Prime formateur mensuelle M'Academy 25 €, prime mensuelle tutorat 50 €, prime 200 € si diplôme + 200 € si embauche.
- Compensation par l'entreprise de la perte de salaire en cas de prise du nouveau congé de naissance
- Enveloppe égalité pro de 3000 €
- Possibilité de passer à la semaine de 4 jours pour ceux qui le souhaitent
- Prime vélo à 300 € / an

Votre équipe **UNSA** Clemessy Eiffage

